



**Mairie d'IFS**  
**Esplanade François Mitterrand**  
**B.P. 44 – 14123 IFS**

Tél : 02-31-35-27-27  
Fax : 02-31-78-30-09

Département

**CALVADOS**

Canton

**CAEN XVI**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 30 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 32

Votants 33

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Martial LEFEVRE a respectivement donné pouvoir à : Michel PATARD-LEGENDRE.

**Absents excusés :** Martial LEFEVRE.

**Secrétaire de séance :** Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

### N° 2026-046 – RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE D'EQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'accessibilité des personnes en situation de handicap (ou à mobilité réduite) aux équipements publics municipaux est un enjeu transversal fondamental pour contribuer à l'inclusion.

A cet égard, la Ville d'IFS avait élaboré en 2015 un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) portant sur 19 établissements recevant du public (ERP) du patrimoine communal. Celui-ci avait été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2015.

Cet Ad'AP identifiait ainsi des besoins de travaux de mise en accessibilité au sein :

- du groupe scolaire Jean Vilar ;
- de l'école Simone Veil élémentaire (anciennement Jules Verne) et de l'espace loisirs enfance-jeunesse ;
- de l'école maternelle S. Veil (anciennement Pablo Neruda) ;
- de l'école Marie Curie ;
- de l'école Paul Fort ;
- de l'espace Prévert et des préfabriqués associés ;
- de la crèche F. Dolto ;
- de l'église Saint-André, du presbytère et de ses annexes ;
- du gymnase Senghor ;
- d'équipements sportifs du complexe Pierre Mendès France : gymnase et dojo, tribunes de football, structures de tennis couvertes (halle et « bulle ») ;
- d'ERP implantés aux abords de l'esplanade F. Mitterrand : Hôtel de Ville, CCAS, école de musique et bibliothèque, salle F. Mitterrand et annexes.

Depuis la validation de cet Ad'AP, la Ville a entrepris des travaux de rénovation lourde et d'extension de l'école Paul Fort, de « l'espace Prévert » et de l'école Marie Curie. Réceptionnés en 2023, ces travaux de réhabilitation globale et structurante intégraient notamment la mise aux normes d'accessibilité des différents locaux. Récemment achevés, les travaux de restructuration lourde des équipements dédiés à la pratique du tennis ont notamment permis d'aboutir à une mise en accessibilité de l'ensemble de ces structures de tennis en réponse à l'objectif fixé en la matière dans le cadre de ce projet. Les bâtiments situés sur l'esplanade F. Mitterrand font l'objet d'une approche globale dans le cadre d'une

mission de programmation récemment engagée ; celle-ci doit permettre d'aboutir à la définition d'un projet d'ensemble contribuant à la fois à l'amélioration de la performance énergétique de ces bâtiments, à l'amélioration de leur fonctionnalité tout autant qu'à leur mise en accessibilité.

En complément, des projets structurants menés ces dernières années ont notamment été guidés par des objectifs affirmés de développement ou d'amélioration de l'accessibilité : construction du gymnase Alice Milliat, aménagement du Parc Archéo, réhabilitation de la résidence autonomie J. Jaurès.

Pour les autres bâtiments intégrés au sein de l'Ad'AP, la Ville a défini un programme d'interventions sur deux ans afin de les mettre en accessibilité. Ainsi, sous couvert des crédits dont l'inscription budgétaire sera soumise à délibération du conseil municipal dans le cadre du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2026, cette année 2026 doit permettre d'engager des travaux de mise en accessibilité au sein d'écoles (J. Vilar, S. Veil élémentaire et centre de loisirs, école maternelle S. Veil et quelques compléments au sein de l'école élémentaire Marie Curie), du multi-accueil F. Dolto, de l'église Saint-André et du bâtiment des toilettes du cimetière Nampioche. Au-delà de ces travaux d'accessibilité, l'école J. Vilar nécessite également une rénovation lourde de la partie ouest de sa toiture du fait de problématiques d'étanchéité et d'infiltration d'eau régulières occasionnant des dégradations dans l'école. En 2027, les travaux de mise en accessibilité pourront porter sur les équipements sportifs (gymnases Senghor et Oubric, tribunes/vestiaires...). Par ailleurs, les classes de la façade Sud de l'école S. Veil présentent des problématiques récurrentes en matière de confort d'été ; il est de fait essentiel de programmer en 2026 des travaux d'installation de brise-soleil pour les salles de classes de la façade ouest.

Les travaux sur les bâtiments publics (et notamment ceux de mise en accessibilité des ERP) étant éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et ceux de mise en accessibilité des ERP étant également éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), il peut être envisagé de solliciter une subvention à ce titre auprès de l'État pour les travaux programmés en 2026 de rénovation (toiture de l'école J. Vilar) et de mise en accessibilité des ERP concernés.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver ce programme d'investissement et le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser en 2026 ainsi que pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable pour ceux-ci, notamment auprès de l'État.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-9 et L.1111-10 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2015, portant approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour le patrimoine d'établissements recevant du public de la commune d'Ifs ;

VU la circulaire interministérielle n°6492/SG, en date du 25 juin 2025, relative au plan d'action de l'accessibilité des établissements recevant du public ;

VU la circulaire de Monsieur le Préfet du Calvados, en date du 29 décembre 2025, relative à la gestion de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2026 ;

**CONSIDERANT** que l'Ad'AP de la commune d'Ifs validé par arrêté préfectoral portait sur 19 établissements recevant du public relevant du patrimoine communal ;

**CONSIDERANT** que la Ville a, depuis, mené des restructurations lourdes des écoles Marie Curie, Paul Fort et de l'espace Prévert ainsi que des structures couvertes de tennis qui ont notamment permis de mettre en accessibilité ces équipements ;

**CONSIDERANT** que la Ville projette une réhabilitation lourde de son patrimoine situé aux abords de l'esplanade F. Mitterrand (Hôtel de Ville, CCAS, salle F. Mitterrand, école de musique et de danse, bibliothèque...);

**CONSIDERANT** que, sur la base d'un diagnostic réactualisé, la Ville a défini un programme d'interventions à réaliser en 2026 et 2027 pour mettre en accessibilité les établissements ne l'étant pas encore ;

**CONSIDERANT** que, sur cette base, il est opportun de réaliser, en 2026, des travaux de mise en accessibilité au sein d'écoles de la commune (groupe scolaire J. Vilar, école élémentaire S. Veil et du centre de loisirs, de l'école maternelle S. Veil, de l'école M. Curie), du multi-accueil F. Dolto, de l'église Saint-André et du bâtiment des toilettes du cimetière Nampioche, et que l'année 2027 pourra être consacrée aux travaux de mise en accessibilité d'équipements sportifs ;

**CONSIDERANT** que la toiture du groupe scolaire Jean Vilar présente, dans sa partie ouest, des problématiques d'étanchéité et d'infiltration et qu'il est de fait nécessaire de procéder en 2026 à la rénovation de cette partie ouest de la toiture de cette école ;

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable d'installer des brise-soleil pour les classes de la façade ouest de l'école élémentaire Simone Veil au vu des problématiques identifiées ;

**CONSIDERANT** que les travaux de rénovation et de mise en accessibilité d'équipements publics municipaux programmés en 2026 font partie des opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

**CONSIDERANT** que l'inscription des crédits afférents aux dépenses pré-citées pour l'exercice 2026 sera proposée dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**CONFIRME** la nécessité de procéder en 2026 aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité d'équipements publics municipaux pré-cités.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de cette opération :

<b>Dépenses prévisionnelles H.T.</b>		<b>Recettes prévisionnelles</b>		
Etudes (diagnostics, contrôles techniques...)	5 900 €	Etat – DETR/DSIL	62 982 €	40%
Travaux externalisés	113 295 €	Ville d'Ifs	94 473 €	60%
Travaux en régie	38 260 €			
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>157 455 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 455 €</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention mobilisable pour cette opération, notamment auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ifs, le 30 mars 2026

Secrétaire de Séance,

Françoise DUPARC

Noëlle LE MAULF

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 1/04/2026  
Affichée le : 1/04/2026

**Acte à classer**

2026-046

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-04-01T14-34-36.00 ( MI268753442 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260401-2026-046-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Rénovation et mise en accessibilité d'équipements publics municipaux - Demandes de subventions  
Date de décision : 01/04/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Sollicitées par les collectivitésIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:Acte : 2026-046.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/26 à 14:19

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 01/04/26 à 14:34

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 01/04/26 à 14:44